

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MORLAIX

R E C E P I S S E D E D E P O T

ALLEE POAN BEN
BP 40 29201 MORLAIX CEDEX
TEL 02.98.62.14.37

LES CONSEILS D'ENTREPRISES

BP 96

29802 BREST CEDEX 9

V/REF :
N/REF : 91 B 42 / A-63

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MORLAIX CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 25/01/2000, SOUS LE NUMERO A-63,

P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31/12/1999

CHANGEMENT DE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE
CASTEL PARTICIPATIONS
SOCIETE ANONYME
Z I DU VERN
LANDIVISIAU
29400 LANDIVISIAU

R.C.S MORLAIX 380 886 010 (91 B 42)

LE GREFFIER



CASTEL PARTICIPATIONS
Société anonyme
au capital de 3.000.000 francs
Siège social : Z.I. du Vern
29400 LANDIVISIAU
380 886 010 RCS MORLAIX

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 31 DÉCEMBRE 1999

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-neuf, et le trente et un décembre, à dix heures, le conseil d'administration s'est réuni, au siège social, sur convocation de son président.

Sont présents :

Monsieur Bruno MADEC,
Madame Emma MADEC,
Monsieur René MADEC,

En conséquence, Monsieur René MADEC, président du conseil d'administration constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité.

Puis, le Président rappelle que le conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- Agrément d'un nouvel actionnaire,
- Nomination d'un nouveau président,
- Nomination d'un nouveau représentant permanent de la société

Le président expose que deux actionnaires l'ont informé de leur décision de constituer entre eux une société ayant pour principales caractéristiques :

FORME : Société par actions simplifiée

DENOMINATION : CASTEL ASSOCIES

CAPITAL : 98.000 euros après conversion et entièrement libéré suivant apport en numéraire de 60.243,35 francs et apport en nature de Messieurs Bruno MADEC et Gérard LE ROUX de 882 actions de la SA ETABLISSEMENTS CASTEL et de 1201 actions de la société CASTEL PARTICIPATIONS

SIEGE SOCIAL : LANDIVISIAU (29400), Rue du Ponant, Z.I. du Vern

OBJET : Les conseils pour les affaires et la gestion aux entreprises ; la prise de participation par tous moyens dans toutes sociétés et notamment dans les sociétés commerciales ; l'acquisition et la souscription de tous titres de sociétés et leur vente ; la gestion de portefeuille des titres souscrits ou acquis ; toutes prestations de services et plus particulièrement celles à caractère administratif, financier, commercial, technique, informatique et de gestion





DUREE : 50 années

PRESIDENT : Monsieur Bruno MADEC, demeurant : 11 Chemin des deux Roches Résidence Le Brittany, 29680 ROSCOFF.

Puis il rappelle que par application de l'article 11 des statuts, le conseil doit statuer sur l'agrément sollicité dans les trois mois.

PREMIERE RESOLUTION

Après délibération, le conseil d'administration décide d'agréer la SAS "CASTEL ASSOCIES" en qualité de nouvel actionnaire dans les conditions ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le président expose ensuite qu'il souhaite faire valoir ses droits à la retraite et qu'il ne désire plus exercer les fonctions de président du conseil d'administration.

En conséquence, il demande au conseil de bien vouloir pourvoir à son remplacement.

Le conseil accepte cette démission et remercie son président pour les services qu'il a rendus à la société tout au long de l'exercice de son mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Bruno MADEC en qualité de président du conseil d'administration, pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Remerciant le conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur Bruno MADEC déclare accepter ces fonctions.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au conseil d'administration et dans la limite de l'objet social, le président du conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Il peut en outre déléguer ses pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limitée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le président expose enfin que Monsieur Bruno MADEC vient d'être nommé Président au Conseil d'administration de la SA ETABLISSEMENTS CASTEL, au capital de 2.124.000 francs, dont le siège est à Rue du Ponant, Z.I. du Vern, 29400 LANDIVISIAU, dans laquelle notre société est actionnaire et qu'en conséquence il ne peut plus continuer à exercer ses fonctions de représentant permanent de notre société au sein du Conseil d'administration de la société anonyme "ETABLISSEMENTS CASTEL".

Kg

BM

TROISIÈME RESOLUTION

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de nommer Madame Emma MADEC, demeurant à LANDIVISIAU (29400), 36 Rue du Budou en qualité de représentante permanente de la société en remplacement de Monsieur Bruno MADEC, dont il a été mis fins aux fonctions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un administrateur.

Le président
Monsieur René MADEC



Un administrateur
Monsieur Bruno MADEC

